Image not found or type unknown

Injonction de payer rejetée

Par **Sandrine4263**, le **27/06/2016** à **18:46**

Bonsoir à tous.
Je viens ici voir si je peux avoir des réponses à mes questions.
Je réalise des prestations de teleprospection auprès de professionnels pour mes clients.
L'un d'eux m'à fait travaillétat plusieurs mois quelques jours par moi et ne voyant plus de règlement j'ai finis par arrêter. Il a signé un premier bon de commande avec un tarif payé à la journée et un nombre de jour d'intervention. Il m'a payé l'acompte et la première facture. Puis à signe un autre bon de commande pour continuer notre collaboration. Je ne lui ai pas demandé d'acompte. J'ai travaillé plusieurs mois et ne réglait plus les factures. Il m'a fait savoir suite à divers relance de ne pas m'inquiéter qu'il avait un souci de trésorerie mais qu'il allait régler. Ne voyant aucun règlement après quelques semaines je lui ai fait savoir que je ne pouvais continuer à travailler sans être payer et j'ai fait plusieurs relances par mail téléphone puis par recommandé mise en demeure de payer. Sans réponse j'ai fais une injonction de payer au tribunal de proximité tribunal d'instance. C'était il y a 2 mois. J'ai reçu la réponse aujourd'hui avec la case demande non fondée de coché et écrit a la main : rejet : incompétence.
Je n'arrive pas à comprendre ! Et personne ne peut me renseigner au téléphone.
La somme est de 1900 euros.
Est ce que j'aurais du passer par le tribunal de commerce ?
Quelqu'un peut il m'aider à savoir ce que je dois faire.
Merci d'avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés